

1.

## USAGE DU CONCEPT DE « TIERS-LIEU » DANS LA RECHERCHE ACADÉMIQUE FRANCOPHONE : UN PANORAMA BIBLIOMÉTRIQUE

Jean-Yves Ottmann,  
Docteur et HDR en sciences de gestion, chercheur,  
consultant et enseignant du supérieur

### Résumé :

Cet article étudie l'usage du concept de « tiers-lieu » dans le champ académique francophone par une analyse bibliométrique de 91 articles académiques portant sur cette notion. Les résultats présentent cinq éléments : l'usage du concept est récent et en croissance, beaucoup d'articles se positionnent sur ce terme sans pour autant le définir, la définition est suffisamment large pour être exploitée de manière variée et l'utilisation du concept semble en général faiblement ancrée en théorie et, enfin, l'utilisation du concept de « tiers-lieu » est largement interdisciplinaire mais davantage le fait de géographes et de gestionnaires. De plus, ce travail montre que clarifier le concept ne semble pas un enjeu du champ académique francophone, excepté peut-être pour les géographes. De ces constats, le chapitre propose quelques recommandations en conclusion.

### Mots-clefs :

Bibliométrie ; Revue de littérature ; Tiers-lieu ; Disciplines académiques

## Introduction

Le concept de « tiers-lieu » a été proposé par Oldenburg (1989). Il qualifie ainsi les lieux qui ne sont ni l'habitat ni le travail et dans lesquels des personnes qui ne se seraient pas rencontrées autrement viennent socialiser en plus de chercher un service. Il déplore que l'urbanisme et les modes de vie dans les banlieues aux États-Unis, *a contrario* des villes européennes à cette époque, impliquent une moindre présence de ces lieux.

Le concept, ou du moins le terme, semble aujourd'hui largement utilisé en France par la littérature académique tout comme par les politiques publiques. Pourtant, dans la continuité de la proposition d'Oldenburg (1989), Dagonneau (2022) rappelle que les tiers-lieux en eux-mêmes ne sont absolument pas nouveaux mais au contraire consubstantiels au fonctionnement des sociétés humaines. Ce qui a changé, c'est leur conceptualisation par des réappropriations de la notion autour d'enjeux territoriaux ou politiques. En parallèle, Liefoghe (2018) propose que la littérature qui utilise le concept de « tiers-lieu » l'applique à trois grandes familles de sujets : les tiers-lieux comme révélation des mutations de l'économie et de l'emploi ; les tiers-lieux comme « espaces de rencontres physiques au cœur d'une économie virtuelle » ; et enfin, les tiers-lieux comme accélérateur d'innovation et de créativité. De même, Scaillerez et Tremblay (2017) proposent une analyse de la littérature sur les tiers-lieux segmentée en trois axes : l'économie, le travail et les territoires. Le champ académique francophone semble aussi beaucoup utiliser la proposition de Burret (2013, 2015), pour qui les « tiers-lieux » ne sont pas seulement des lieux de socialisation, mais avant tout des lieux de production.

Ce constat conduit à se demander quels sont aujourd'hui les usages réels du concept dans la recherche en sciences sociales, et si cette présence apparemment large camoufle des diversités d'utilisation du terme par le monde académique ?

Pour répondre à cette interrogation, cet article va présenter une analyse bibliométrique descriptive du recours au concept de « tiers-lieu » dans la littérature académique francophone. Cette interrogation centrée sur les usages académiques se veut complémentaire aux autres réflexions des Cahiers de recherche sur l'usage du terme dans les politiques publiques et dans l'espace médiatique. Il sera en effet constaté dans la suite de ce travail que les usages académiques semblent se développer en fonction de la présence du concept dans le champ des politiques, sans pour autant être forcément associé à une théorisation suffisante qui permettrait d'en faire un usage critique.

Il faut néanmoins insister sur une importante limite du travail ici présenté : de très nombreux articles traitent *de* « tiers-lieux » sans traiter *des* tiers-lieux. Nous parlons ici des littératures, importantes, dédiées à chaque forme de lieux communément considérés comme des « tiers-lieux » : les espaces de *coworking*, les *fablabs*, les *hackerspaces*, les *livinglabs*, etc. Ainsi, dans leur revue de littérature très complète,

Scaillez et Tremblay (2017) considèrent au départ que la notion de « tiers-lieu » se traite à travers sa déclinaison dans ces formes spécifiques.

Notre volonté est toutefois ici d'identifier les usages scientifiques du concept en lui-même dans le champ académique francophone, et non pas de proposer des typologies de tiers-lieux, ce qui nous conduit à volontairement restreindre le corpus. De même, nous ne souhaitons pas ici analyser les appropriations et usages du terme par les politiques publiques, et excluons de ce fait les rapports et documentations publiques du champ de cette analyse. Nous faisons l'hypothèse que ce travail centré sur les réflexions académiques pourra se voir avantageusement mis en discussion avec d'autres, centrés sur d'autres champs, dans ces Cahiers ou ailleurs.

## Méthode

Ce chapitre repose sur une analyse bibliométrique d'un corpus d'articles académiques rassemblés par une revue de littérature systématique (Denyer et Tranfield, 2009), résumée dans le Tableau 1. Le corpus ainsi construit regroupe 91 articles francophones centrés sur le concept de « tiers-lieu ». Le choix de se restreindre aux productions francophones a été fait par cohérence avec les objectifs des présents cahiers et des débats et communautés dans lesquels ils s'inscrivent. Pour les identifier, nous avons recherché les occurrences du terme « tiers-lieu(x)<sup>23</sup> » dans le titre, les mots-clefs ou le résumé des articles de revues académiques francophones. Le choix de ne pas traiter les articles qui l'utilisent uniquement en corps de texte correspond à une volonté de concentrer cette analyse sur les travaux qui utilisent le concept de manière centrale, et non simplement sur l'usage d'un terme, de manière complémentaire à Scaillez et Tremblay (2017). Enfin, les ouvrages et chapitres d'ouvrage n'ont pas été intégrés au corpus pour des raisons pratiques (référencement incertain). Leur prise en compte serait une ouverture logique de ce travail.

La recherche correspondante a été faite en avril 2024 sur les trois principales bases de données francophones : Cairn, OpenEdition et Erudit<sup>24</sup>. L'ensemble des articles ainsi identifiés a été vérifié manuellement, ce qui a permis de retirer de l'échantillon un certain nombre de références :

- Les revues professionnelles ou de vulgarisation : cette analyse souhaite se concentrer sur le champ strictement académique,

---

23. Le trait d'union n'est pas pris en compte par les bases de données exploitées, rendant inutile de recourir par exemple à « tiers lieu » OU « tiers-lieu ».

24. HAL a été exclu car ne contenant que des travaux publiés *par ailleurs* ou n'étant pas passé par un processus d'évaluation en double aveugle.

- Les articles non-académiques : interviews et entretiens, témoignages et comptes rendus non problématisés,
- Les appels à contribution et éditos de numéro spécial : n'étant pas des articles académiques au sens strict, ces productions méritent un traitement séparé; elles pourront toutefois être citées dans les analyses du présent chapitre (e.g. Colmellere *et al.*, 2019; Nadou *et al.*, 2023)
- Les recensions ou comptes rendus d'ouvrages : par définition, ces productions ne sont pas une proposition en elles-mêmes,
- Les communications orales ou lors de congrès : la grande disparité dans leur évaluation en double aveugle, ainsi que dans leur indexation, rend trop fragile l'application d'une méthode systématique sur ces sources,
- Les rapports et expertises : outre que ces sources ne sont pas académiques et ne correspondent donc pas à l'ambition de ce travail, la grande disparité de leur évaluation en double aveugle et leur indexation ne sont pas compatibles avec l'application d'une méthode systématique,
- Les articles hors sujet : certains résultats de recherche utilisent « tiers-lieu(x) » dans leur résumé sans pour autant que ce ne soit un thème, même mineur, de l'article<sup>25</sup>.

Certaines revues étant indexées sur plusieurs plateformes, les doublons ont ensuite été retirés. Enfin, pour contrôle, nous avons vérifié manuellement les 100 premiers résultats donnés par Google Scholar<sup>26</sup>, ce qui a permis d'ajouter sept articles finaux qui n'étaient pas déjà dans le corpus et qui répondent aux critères de sélection : les cinq contributions d'un numéro spécial de la *Revue d'économie régionale & urbaine*, plus un article d'une revue académique Suisse et un article d'une revue académique Canadienne non indexée dans Erudit.

Chaque article identifié a ensuite été parcouru de manière à en identifier, en plus des références bibliographiques de base (auteur(s), titre, publication et année), les éléments suivants :

- La discipline<sup>27</sup> de la revue : identifiée à partir de sa présentation institutionnelle. Les revues interdisciplinaires ont été examinées pour vérifier la composition de leur comité éditorial ou scientifique et pour déterminer la discipline principale qui les caractérise.

---

25. Par exemple, car une partie de leur terrain de recherche a été réalisée en tiers-lieu, mais sans que ce ne soit aucunement le propos de l'article.

26. Google Scholar n'étant pas une base de données mais un moteur de recherche, on n'y trouve normalement que des références déjà indexées par ailleurs.

27. Les disciplines de classement correspondent globalement aux sections du CNU en France, parfois nuancées par les usages.

Base	Recherche réalisée	Résultats	Retirés	Conservés
<b>Érudit</b>	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux » DANS Titre, Résumé et mots-clefs	12	0	12
<b>OpenEdition</b>	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux » DANS Titre OU Résumé	50	10	40
<b>Cairn</b>	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux » DANS Titre OU Résumé	61	14	47
<b>Contre-vérification via Google Scholar</b>	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux »	7	NA	7
<b>Total intermédiaire</b>		130	24	106
<b>Doublons</b>		NA	15	91
<b>Total final</b>				91

Tableau 1 : Synthèse du corpus analysé

- La discipline de l'article : identifiée à partir de la discipline de rattachement de ses auteurs et par son ancrage affiché (problématisation, sources utilisées, etc.). En cas de doute, l'article a été affecté à la discipline de la revue dans laquelle il est publié,
- Le sujet général de l'article,
- La définition indiquée dans l'article pour le concept de « tiers-lieu »,
- La source de référence principale de la définition utilisée,
- La présence ou non d'une revue de littérature détaillée sur le concept de « tiers-lieu »,
- La volonté affichée ou non de discuter le concept de « tiers-lieu »,
- Si au moins un-e des auteur-riche-s est présent-e plusieurs fois dans le corpus.

Ces éléments, traités de manière descriptive, seront la base de l'analyse bibliométrique présentée ci-après.

### Quelle temporalité de l'usage ?

Il est possible de lire un premier résultat : la temporalité de l'usage du concept. On constate que le terme a été utilisé dans les notices à partir de la décennie 2010, puis s'est progressivement développé. En effet, mis à part deux exceptions, les ar-

ticles dédiés au sujet n'apparaissent qu'en 2013. Les deux articles les plus anciens traitent de plus du concept dans des contextes très spécifiques, en science de l'éducation (Belaise, 2010) ou en santé publique (Dubus, 2009).

À partir de 2013, une certaine régularité s'installe avec la publication de deux à quatre articles dédiés par an, comme le montre la figure 1. À ce flux régulier, s'est ajouté en 2017 un numéro spécial de la revue de géographie *Territoires en mouvement* composé de six articles, dont la majorité des articles sont dans ce corpus.

Il se pose donc la question de « *pourquoi 2013* » ? Une explication possible serait la parution cette année-là d'un article séminal. Cet article de Burret (2013) dans la revue *Multitudes*, « Démocratiser les tiers-lieux », pourrait être le réel point d'émergence du concept de « tiers-lieu » comme sujet d'intérêt dans le champ académique francophone. Toutefois, cette première occurrence académique était contemporaine d'une réelle activité politique et territoriale, par exemple les rencontres d'Autrans en 2013, l'appel à projet « Fablabs 2013 »<sup>28</sup>, ou encore de manière antérieure Movilab, né de l'appel à projet Movida lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en 2010. On peut donc aussi faire l'hypothèse que le monde social – tant militant que politique – s'est saisi de ce concept pour se structurer à partir de cette époque, et que la recherche académique n'a été que subséquente de cette dynamique, en réaction et non prospective.

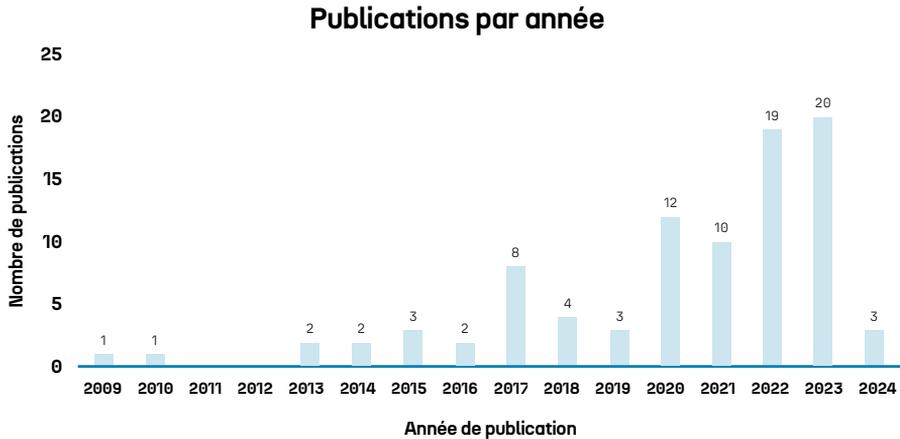


Figure 1 : Publications par année depuis 2009

La véritable rupture dans l'usage du concept est plus récente : à partir de 2020 le nombre d'articles dédiés explose, et semble continuer à croître régulièrement (12

28. <https://presse.economie.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/a2fe4a2da6142e344912c6636a8f4758.pdf>

et 10 articles publiés les deux premières années puis 19 et 20 les deux suivantes). Notre travail ne permet pas d'identifier une publication pivot pouvant expliquer ce développement net et non progressif.

L'usage du concept semble donc maintenant établi et régulier, et cela d'autant plus que seule une minorité d'articles du corpus est le produit de mêmes auteurs et autrices. En effet, 71 des 91 références sont écrites par des auteurs et autrices qui ne sont présents qu'une seule fois dans le corpus. Le concept n'est ainsi pas mobilisé seulement par un petit nombre d'académiques. Il sera intéressant de voir si les années 2024-2025 se stabilisent à un niveau équivalent à 2022-2023, ou si la prévalence de l'usage du concept continue à croître – on pourrait alors atteindre une trentaine de publications par an, associées à une augmentation de l'effectif des auteurs et autrices l'utilisant.

Enfin, rappelons que la diffusion du concept de « tiers-lieu » en lui-même préside dans une certaine mesure à l'envie d'en créer chez les acteurs (Liefoghe, 2018). Pourtant, on a constaté que la littérature académique semble plutôt croître *a posteriori* de l'augmentation du nombre de tiers-lieux recensés. Sans donc invalider l'hypothèse d'une dimension performative de l'inflation de littérature que nous venons d'identifier, ce travail bibliométrique contribue à la proposition de Liefoghe (2018) en montrant que le champ académique n'est pas à lui seul le levier de cette performativité – tant s'en faut.

Il semble toutefois nécessaire de se pencher sur la diversité des publications pour aller au-delà de ce premier constat temporalisé et identifier les réels enjeux liés au concept.

### Quelles sont les définitions utilisées ?

La réflexion ici présentée ne souhaite pas uniquement mesurer l'usage mais aussi étudier ses nuances. Pour cela, il semble intéressant de regarder comment les articles du corpus analysé définissent le concept de « tiers-lieu », *a priori* central dans leurs propos. À partir de l'extraction manuelle dans chaque article de la première définition citée, un travail de rapprochement et de simplification des extraits a permis d'arriver aux principales définitions synthétisées rassemblées dans le Tableau 2.

Tout d'abord, *l'importante quantité d'articles ne se référant à aucune définition précise est une réelle surprise*. En effet, les sciences sociales sont particulièrement fragiles face au risque « d'élasticité conceptuelle » (Sartori, 1994). Cela se produit lorsque l'on développe un raisonnement trompeur en regroupant sous un même concept des entités qui sont en réalité différentes. Trente-trois sources, environ 36 % du corpus, n'indiquent pas de définition précise pour le concept et toutes les disciplines sont concernées, de manière constante dans le temps. Il semble donc y avoir un paradoxe récurrent à positionner explicitement un article de recherche sur le concept

Définitions	Nombre d'articles qui se basent dessus <sup>29</sup>	Proportion d'articles qui se basent dessus
Oldenburg (1989)	40	44,0 %
Pas de définition	33	36,3 %
Burret (2013, 2015)	7	7,7 %
Autres, présentes une seule fois chacune	7	7,7 %
Institutionnelles (France Tiers-Lieux ou instances professionnelles)	4	4,4 %
Suire (2013)	3	3,3 %
Lallement (2015)	2	2,2 %

Tableau 2 : Définitions de « tiers-lieu » utilisées dans le corpus

de « tiers-lieu » sans pour autant le définir. Notons au passage que, parmi les disciplines présentant suffisamment d'articles dans le corpus pour que la comparaison soit signifiante, les sciences de gestion, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication semblent plus fréquemment s'exonérer de définitions (environ la moitié des références), là où la sociologie semblerait une discipline plus rigoureuse (sept articles sur huit sont précisément définis), tout comme les sciences politiques (cinq sur six). Entre les deux, on trouve la géographie-urbanisme (cinq sur vingt-deux sans définition).

Cette importante proportion d'articles ne rappelant pas de définition précise du concept nous semble montrer que la notion de « tiers-lieu » est, pour beaucoup de chercheurs académiques, de sens commun, donc qu'elle ne nécessite pas d'être précisée. Cela soulève des questions épistémologiques : en plus du risque d'élasticité conceptuelle mentionné par Sartori (1994), il y a celui de la circularité dans la recherche (Dumez, 2016), où l'on sait déjà ce qu'on cherche, ou encore la capacité de la recherche à être cumulative sur ce sujet (Kuhn, 2008), c'est-à-dire à produire un savoir qui s'ajoute aux connaissances existantes sans avoir à tout recommencer. La bonne définition des concepts et de leurs limites est en effet une nécessité pour éviter ces risques.

Concernant les articles qui posent une définition du concept, la prédominance forte d'une référence à Oldenburg (1989) n'est évidemment pas une surprise. Parmi les 44 % des articles du corpus basés sur cette définition séminale (soit environ deux tiers de ceux qui utilisent une définition), on peut toutefois identifier deux manières différentes de la mobiliser. Des articles insistent en effet sur la dimension

29. Le total dépasse le corpus car 7 des articles sont basés sur la définition d'Oldenburg (1989) mais fortement complétée par une autre. Ils ont dans ce cas été comptés deux fois, une pour chaque définition.

spatiale avant tout. Pour ceux-ci, un tiers-lieu c'est un lieu qui n'est ni le domicile ni le travail :

« Les tiers-lieux (TL) ont été définis comme des espaces se distinguant aussi bien des bureaux ordinaires de l'entreprise que de la sphère domestique (Oldenburg, 1989). Il s'agit principalement d'espaces de *coworking*, de *fablabs* ou de formules mixtes dont les dénominations varient (*makerspaces*, *hackerspaces*, *livinglabs*) mais qui en font des espaces productifs. » (Baudelle *et al.*, 2023, § 1)

D'autres articles vont pour leur part mettre l'exergue sur la dimension d'ouverture sociale : c'est un lieu où on rencontre des gens que l'on n'aurait pas rencontrés chez soi ou au travail :

« Oldenburg (1989) soutient que le tiers lieu est un endroit public ayant revêtu la fonction de catalyseur de liens sociaux. [...] Le sociologue relève de surcroît que les tiers-lieux seraient progressivement redéfinis par les personnes qui les fréquentent et les interactions qui y ont cours. » (Derbas Thibodeau et Poirier, 2019, § 32)

Ainsi, sans aller jusqu'à dénoncer la possibilité que les tiers-lieux souffrent depuis toujours d'une « élasticité conceptuelle » (Sartori, 1994), il semble que la notion a été définie par Oldenburg de manière suffisamment large pour des chercheurs puissent l'exploiter de manière variable et adaptée à leurs problématiques. Mais cela signifierait donc qu'une rapide mention « d'après Oldenburg (1989) » ne serait pas un ancrage théorique suffisant pour développer un propos académique robuste.

D'un autre côté, et malgré cette apparente versatilité du concept tel qu'il a été proposé au départ, 25 % des articles du corpus utilisent une autre définition que celle proposée par Oldenburg (1989), soit un tiers de ceux qui définissent le concept. Onze articles se positionnent sur des définitions institutionnelles ou sur des propositions conceptuelles qu'ils sont les seuls du corpus à utiliser (par exemple : *middle-ground*<sup>30</sup>). Deux autres définitions ont été utilisées plus d'une fois dans le corpus : celle de Lallement (2015), deux fois, et celle de Suire (2013), trois fois. L'ensemble de ces usages semble donc fragmenté et il est difficile d'en tirer une généralisation.

Enfin, au contraire de cette fragmentation, on trouve dans le corpus sept références explicites à une conception proposée par Burret (2013, 2015). Selon lui, les tiers-lieux ne sont pas seulement des lieux de socialisation, mais bel et bien des lieux de production, qu'ils soient d'innovation, de changement social ou de communs. Le fait que cette conception soit la plus régulière après l'usage de celle fondatrice

---

30. « Un contexte physique ou virtuel entre des structures de l'organisation [...] et l'ensemble des talents créatifs des communautés [...]. » (Sarrazin *et al.*, 2017)

suggère qu'il émerge dans le champ francophone une évolution du concept initial, structurée autour de cette proposition de Burret. C'est une réelle évolution conceptuelle : Oldenburg identifie des lieux qui offrent un service *a priori* et, de manière incidente, se retrouvent à porter de forts enjeux de socialisation (et donc de démocratie). Burret propose de son côté que l'enjeu de transformation des lieux ne soit pas dissociable du service initialement offert, voire que c'est explicitement le service proposé. Il semble y avoir là une tension conceptuelle quant à *l'intentionnalité* des tiers-lieux : est-elle possible, est-elle nécessaire au concept ?

En conclusion de cette section, on constate que la proposition d'Oldenburg, bien que dominante, n'est pas hégémonique, et que le concept de « tiers-lieu » soit parfois défini autrement. Il semble que la définition d'un tiers-lieu reste toutefois suffisamment peu robuste pour que les auteurs puissent ancrer le concept selon leur besoin. Or ce constat invalide de fait l'hypothèse d'une définition de sens commun, sur laquelle tout le monde serait d'accord, ce qui rend d'autant plus problématique que plus d'un tiers du corpus se soit exonéré de cet effort de définition, dès lors qu'on accepte les enjeux épistémologiques proposés ci-avant (risques pour la recherche de circularité, d'incapacité à être cumulative ou d'élasticité conceptuelle).

### Quel ancrage du concept ?

74

La majorité des articles du corpus ne développent pas une revue de littérature détaillée du concept pour soutenir leur propos : seuls 12 articles le font (environ 13 % du corpus), et ce, uniquement à partir de 2017. De plus, cette volonté d'ancrage n'est pas équitablement répartie entre les disciplines : elle concerne la majorité des articles des sciences politiques (4 sur 6), un tiers de ceux de socio-économie (1 sur 3) et quasiment un quart des articles de géographie-aménagement-urbanisme (5 sur 22). De l'autre côté, seuls 2 articles sur 16 en sciences de gestion le font, 1 sur 13 en sciences de l'éducation, 1 sur 9 en sciences de l'information et de la communication et aucun sur 9 en sociologie.

On notera par ailleurs une nette surreprésentation des articles développant une revue de littérature détaillée sur les années 2017-2018, puisque cela représente la moitié des articles de la période (6 sur 12). On peut donc faire l'hypothèse que, dans un premier temps, le concept de « tiers-lieu » a été considéré comme bien défini et pouvant être instrumentalisé dans des recherches sans avoir à être légitimé par une revue de littérature robuste. À partir de 2017, il est apparu clairement que le terme portait en réalité une certaine confusion (Liefoghe, 2018 ; Scaillerez et Tremblay, 2017). Mais la diffusion massive du concept dans le champ académique à partir de 2020 a de nouveau entraîné une tendance à son instrumentalisation, alors que ses enjeux épistémiques ne sont pas forcément réglés (Dagonneau, 2022). Cela se constate de plus dans toutes les disciplines.

## Une affaire de discipline ?

En sciences sociales, les disciplines ne sont pas neutres. Chacune porte un ensemble de présupposés épistémologiques, de méthodes et éventuellement d'objectifs (par exemple les sciences de gestion ont pour vocation de *contribuer à la pratique*, ce qui n'est pas le cas de la sociologie). Cette segmentation académique pousse à une telle spécialisation qu'il peut ensuite être nécessaire de la « briser » pour pleinement percevoir le réel, et encore plus pour pouvoir agir dessus (Caron & Turcotte, 2017)<sup>31</sup>. De fait, il semble intéressant d'étudier comment cette segmentation et cette spécialisation s'appliquent au concept de « tiers-lieu », d'autant que cela ne semble pas avoir été réalisé par les travaux antérieurs. Par exemple, le travail de Lorre (2018) consolide dans sa revue de littérature intégrative multidisciplinaire les sources théoriques existantes en une liste des *types* de tiers-lieux, mais n'analyse pas sa base de sources en elle-même. Au contraire, Dagonneau (2022) a explicitement une visée épistémologique mais ne traite pas l'enjeu disciplinaire dans sa réflexion. De même, dans son travail bibliographique important, Liefooghe (2018) pointe la démultiplication de l'emploi du concept et son appropriation par de nombreuses disciplines mais s'engage ensuite dans une intégration de ses sources sans tenir compte de leur ancrage disciplinaire.

L'observation de l'usage du concept selon les disciplines dans le corpus montre tout d'abord certaines dominantes dès l'observation des revues qui ont publié le corpus, comme le montre le Tableau 3.

Ainsi, ce concept au départ proposé par un sociologue semble avant tout présent dans les publications d'autres disciplines. Toutefois, analyser les disciplines des articles publiés éclaire un peu différemment cette question, comme le montre le Tableau 4.

Si la géographie<sup>32</sup> reste dominante, suivie par la gestion<sup>33</sup>, on constate que les sciences de l'information et de la communication sont moins présentes, au contraire des sciences de l'éducation et surtout de la sociologie. Il y a donc bien des sociologues qui travaillent sur les tiers-lieux ! Toutefois, il semble qu'ils publient leurs articles plutôt dans des revues d'autres disciplines.

Cela ouvre la question de l'interdisciplinarité du concept, ou du moins de son usage pour conduire et publier des recherches interdisciplinaires. À ce niveau, si l'on croise les disciplines des revues et des articles<sup>34</sup>, on constate tout d'abord que

---

31. Voir aussi les chapitres 1 et 2 de cet ouvrage collectif.

32. Nous emploierons « géographie » pour « géographie-aménagement-urbanisme » pour plus de lisibilité.

33. De même, nous emploierons parfois « gestion » au lieu de « sciences de gestion » pour alléger le texte.

34. Le tableau des croisements étant particulièrement grand, il ne sera pas présenté ici.

Discipline de la revue de publication	Nombre des références du corpus	Proportion des références du corpus
Géographie-aménagement-urbanisme	21	23,1 %
Sciences de gestion	15	16,5 %
Sciences de l'information et de la communication	13	14,3 %
Sciences de l'éducation	10	11,0 %
Interdisciplinaire	9	9,9 %
Sciences politiques	5	5,5 %
Santé & travail social	4	4,4 %
Sociologie	4	4,4 %
Littérature	3	3,3 %
Socio-économie	2	2,2 %
Économie	1	1,1 %
Histoire	1	1,1 %
Psychologie	1	1,1 %
Sciences de l'environnement	1	1,1 %
STAPS	1	1,1 %
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 3 : Disciplines des revues du corpus

les sciences de gestion sont une discipline particulièrement étanche des autres : les revues de gestion n'ont publié que des articles de gestion, et un seul article de gestion a été publié dans une revue d'autre discipline – la revue de littérature de Scaillerez et Tremblay (2017). De manière proche, les revues de sciences de l'éducation n'ont publié dans le corpus quasiment que des articles clairement ancrés en sciences de l'éducation (9 sur 10, plus 1 de géographie). En revanche, un peu plus d'articles de sciences de l'éducation ont été publiés dans d'autres revues que dans le cas des sciences de gestion (2 en interdisciplinaire, 1 en info-com<sup>35</sup> et 1 en géographie). Le cas de l'info-com est à l'inverse des sciences de l'éducation : tous les articles d'info-com sauf un sont publiés dans des revues de leur discipline, mais ces revues acceptent cependant des contributions d'autres disciplines (géographie, sciences de l'éducation, socio-économie). La géographie semble pour sa part ouverte à l'interdisciplinarité : si 16 des articles de cette discipline sont bien publiés dans des revues idoines, ces dernières ont publié cinq articles d'autres disciplines alors que, symétriquement, cinq articles de géographie ont été publiés dans des revues d'autres

35. Pour « sciences de l'information et la communication » ; *idem*.

Discipline de l'article	Nombre des références du corpus	Proportion des références du corpus
Géographie-aménagement-urbanisme	22	24,2 %
Sciences de gestion	16	17,6 %
Sciences de l'éducation	13	14,3 %
Sciences de l'information et de la communication	10	11 %
Sociologie	9	9,9 %
Sciences politiques	6	6,6 %
Santé & travail social	3	3,3 %
Socio-économie	3	3,3 %
Littérature	2	2,2 %
Psychologie	2	2,2 %
Sciences de l'environnement	2	2,2 %
Beaux-arts	1	1,1 %
Histoire	1	1,1 %
STAPS	1	1,1 %
<b>Total général</b>	<b>91</b>	<b>100,0 %</b>

Tableau 4 : Disciplines des articles du corpus

disciplines. Enfin, comme indiqué précédemment, la sociologie présente un paradoxe : la majorité des publications rattachées à cette discipline sont dans des revues d'autres disciplines (5 contre 4). Les revues de sociologies n'ont par ailleurs publié aucun article d'autre discipline.

Il ressort donc de cette analyse disciplinaire quelques points saillants. D'une part, le concept de « tiers-lieu » est interdisciplinaire. D'autre part, il est essentiellement mobilisé par des géographes et des gestionnaires; ces derniers l'utilisant en revanche de manière « étanche » dans leur champ disciplinaire. Enfin, le champ académique de la sociologie francophone semble ne pas vouloir traiter ce concept en tant que concept. Une explication pourrait être que les sociologues ne considèrent pas les tiers-lieux comme des sujets en tant que tels, mais comme des terrains « normaux » sur lesquels faire de la sociologie « normale » (Colmellere *et al.*, 2019).

## Quels enjeux de concept ?

Arrivé à ce point de notre analyse, on peut se demander si les différents auteurs du champ académique francophone ont une volonté d'analyse ou d'enrichissement conceptuel dans leurs articles. Liefoghe (2018, p. 36) rappelle ainsi que le terme « tiers-lieu » « s'apparente à un mot-valise porteur d'utopie socio-économique, voire politique ». D'ailleurs, dans la conclusion de sa revue de littérature sur le concept de « tiers-lieu », Dagonneau (2022, p. 451) insiste sur le fait que « ce qui se joue véritablement aujourd'hui avec le paradigme "tiers-lieu" n'est donc pas sa genèse, mais bien la conceptualisation, la multiplication et l'institutionnalisation de ce mode de fonctionnement solidaire, sanctuarisé en philosophie et en outil de développement local, citoyen et empirique ». De fait, le champ académique francophone actuel tente-t-il de dépasser ces limites ?

Le corpus suggère que non, puisque seuls 16 des 91 articles (moins de 18 %) ont une ambition de contribution théorique sur le concept de « tiers-lieu ». On retrouve par ailleurs dans cette faible proportion les mêmes tendances disciplinaires que pour l'ancrage : les sciences politiques (3 sur 6) et la géographie (8 sur 22) semblent porter plus d'attention à cette question que les autres disciplines. À l'autre extrémité, l'info-com et les sciences de l'éducation se distinguent par la présence d'un seul article conceptuel dans chaque discipline.

Très peu d'articles sont enfin complètement conceptuels, puisque seuls trois présentent à la fois un ancrage fort (une revue de littérature détaillée) et une portée contributive (un enjeu de (re)définition du concept) au sein du corpus : les revues de littérature de Lorre (2018) et de Scaillez et Tremblay (2017), complétées par l'article empirique de Ferchaud et Dumont (2017). On notera qu'il y a dans ce trio un article d'info-com et un de gestion, qui sont donc de notables exceptions à la tendance de ces disciplines à ne pas approfondir l'ancrage théorique du concept. Ce travail montre toutefois qu'il existe une forte appropriation du terme par les sciences de l'éducation, et qu'il est aussi présent de manière notable dans les enjeux d'organisation de la santé. On peut donc suggérer de veiller dans les recherches futures à envisager l'existence de tiers-lieux autres que celles traditionnellement envisagées – par exemple dans le monde médico-social. C'est alors certes un élargissement significatif de la proposition d'Oldenburg (1989), mais nul doute qu'elle puisse permettre d'intéressantes fertilisations croisées entre les disciplines.

## Conclusion

On conclura ce panorama de la littérature académique francophone sur le concept de « tiers-lieu » par le constat d'un flou certain. Le concept est aujourd'hui utilisé par de nombreuses disciplines différentes, qui ne communiquent pas forcément entre elles. Son utilisation n'est pas toujours ancrée dans un travail de dé-

finition. En l'état, on peut même se demander si « tiers-lieu » est réellement un concept, ou seulement un terme vers lequel converge une diversité d'intérêts et d'agendas. Au niveau de la recherche, il y aurait notamment un agenda scientifique, qui vise à décrire et à caractériser les lieux, et un autre, de légitimation des dynamiques communautaires ou militantes qui naissent et se développent dans ces endroits. Face à ce constat, s'il semble vain et pas forcément souhaitable d'arriver à une définition unifiée de ce qu'est un « tiers-lieu », il est néanmoins possible de formuler des recommandations.

D'une part, il semble indispensable pour les futurs travaux académiques sur les tiers-lieux de toujours définir explicitement le concept. De plus, même en cas d'affiliation directe à Oldenburg (1989), il semble utile de faire une exégèse suffisante de ses propositions pour qu'on identifie dans quel angle les auteurs exploitent cette théorie. De plus, dès lors qu'on parle de publications académiques, les processus d'évaluation devraient être garants de cette rigueur. Cela pour permettre par exemple de mieux distinguer ce qu'est un tiers-lieu d'un « lieu hybride », ou de tout autre lieu ou construction sociale qui répondrait à des dynamiques spécifiques et potentiellement différentes. Par cela, le champ académique pourra contribuer à ce processus déjà à l'œuvre dans le champ communautaire des lieux concernés et rappelé par Colmellere *et al.* (2019) : définir ce qu'est chaque tiers-lieu individuellement, et le faire par son rattachement généalogique à des mouvements fondateurs. Il n'en est pas autrement pour la réflexion académique : ce travail montre la nécessité aujourd'hui de mieux positionner chaque production scientifique dans une généalogie conceptuelle clairement identifiée et développée.

D'autre part, à un niveau davantage conceptuel ou épistémique, il semblerait utile de questionner ou d'approfondir l'enjeu de « l'intentionnalité » des tiers-lieux. Le corpus montre en effet une certaine tendance à associer cette dimension à l'usage du concept, ce qui pose question puisqu'elle n'était pas véritablement présente dans la proposition séminale d'Oldenburg (1989). Cette question est de plus implicitement centrale à toutes les politiques publiques mises en place ces dernières années, comme le rappellent Nadou *et al.* (2023). Face à ce constat, ce chapitre montre le besoin qu'a le champ académique de se pencher sur cette question épistémique pour pouvoir par la suite être davantage capable de discuter, critiquer ou contribuer aux politiques publiques.

Enfin, on peut imaginer que l'usage du concept va continuer à se développer. Nul ne doute que procéder à un travail de ce type sur les productions 2024-2030 sera, à ce moment, riche d'enseignements!

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baudelle, G., Bourdin, S., Buron, L.-T. & Marinos, C. (2023). « Les tiers-lieux en France : quelle place pour les zones hors métropole ? », *EchoGéo*, 63. <https://journals.openedition.org/echo-geo/24610>
- Belaise, M. (2010). « Les églises protestantes haïtiennes de Martinique : des tiers-lieux d'éducation et d'intégration ? », *Études caribéennes*, 16. <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4600>
- Burret, A. (2013). « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, 52(1), p. 89-97.
- Burret, A. (2015). Tiers-lieux, et plus si affinité, Limoges, Fyp éditions.
- Caron, M.-A. & Turotte, M.-F. (2017). « Introduction », dans Caron, M.-A. & Turotte, M.-F. (dir.), *La transdisciplinarité et l'opérationnalisation des connaissances scientifiques*, Montréal, JFD Éditions, p. 11-19.
- Colmellere, C., Corteel, D., Fages, V. & Lacour, S. (2019). « Dénouer l'écheveau des tiers lieux : tentatives généalogiques », *Sociologies pratiques*, 38(1), p. 310.
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 99(3), p. 435-457.
- Denyer, D. & Tranfield, D. (2009). « Producing a systematic review », dans Buchanan, A. & Bryman, A. (dir.), *The sage handbook of organizational research methods*, New York, Sage Publications Ltd, p. 671-689.
- Derbas Thibodeau, F. R. & Poirier, C. (2019). « Bibliothèques publiques et virage citoyen : enjeux institutionnels et communicationnels », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 26, p. 47-66.
- Dubus, P. (2009). « Réflexion sur les tiers-lieux : Signification et effets dans les institutions médico-sociales », *VST – Vie sociale et traitements*, 103(3), p. 18-24.
- Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : Les questions clés de la démarche compréhensive*, Paris, Vuibert.
- Ferchaud, F. & Dumont, M. (2017). « Les espaces de fabrication et d'expérimentation numérique sont-ils des tiers-lieux ? Une analyse du cas des fablabs à Rennes et Toulouse », *Territoire en mouvement*, 34. <https://journals.openedition.org/tem/4203>
- Kuhn, T. S. (2008). *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Levy-Waitz, P. (2018). *Coworking : territoires, travail, numérique. Quels nouveaux lieux pour les territoires à l'heure du numérique ?*, Paris, Fondation Travailler Autrement, 264 p.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20(1), p. 33-61.
- Lorre, B. (2018). « État de l'art sur les Tiers Lieux : Pour une approche critique de l'informatisation sociale », *Terminal*, 123. <https://journals.openedition.org/terminal/3365>
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre, 5, p. 681-691.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place : cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Boston, Da Capo Press.
- Sarrazin, B., Cohendet, P. & Simon, L. (2017). *Les communautés d'innovation*, Caen, Éditions EMS.
- Sartori, G. (1994). « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, 1(1), p. 19-36.
- Scaillez, A. & Tremblay, D.-G. (2017). « Coworking, fablabs et living labs : État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement*, 34. <https://journals.openedition.org/tem/4200>
- Suire, R. (2013). « Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux : entre conformisme et créativité (Innovation, Co-Working and Third Places : Between Conformism and Creativity) », *SSRN Electronic Journal*. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2210127](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2210127)